

FORMULAIRE D'ACCES AUX INFORMATIONS DU DOSSIER PATIENT

Pièces à joindre obligatoirement à toute demande d'accès aux informations du dossier patient

➔ Lorsque le demandeur est le patient lui-même :

- Pièce d'identité (photocopie recto verso) en cours de validité du patient

➔ Lorsque le demandeur n'est pas le patient :

- Pièce d'identité (photocopie recto verso) en cours de validité du demandeur
- Copie du livret de famille et le cas échéant, justificatif attestant de l'autorité parentale (pour les dossiers de mineurs)
- Jugement de tutelle ou de curatelle à la personne
- *En cas de décès du patient* : Acte de décès et Tout document susceptible d'attester de la qualité d'ayant-droit

La délivrance des documents visés dans l'objet de ce formulaire est en conformité avec la volonté du patient, qui a été informé de la demande (sauf si son niveau de discernement limite cet accès) ou qui n'avait pas stipulé son opposition de son vivant, le cas échéant. Ainsi, en cas de refus du patient, ces documents ne pourront être communiqués au demandeur.

Pour votre information

La facturation des dépenses liées à la reproduction des documents et à l'envoi postal en recommandé avec accusé de réception reste à la charge du demandeur. Selon la nature et le volume du dossier patient, celle-ci peut représenter un coût important (0,18 € la photocopie recto noir et blanc et 0,50 € la photocopie recto couleur, auquel viennent s'ajouter a minima 4,38 € d'envoi avec accusé de réception).

C'est la raison pour laquelle la consultation sur place est recommandée : outre le fait qu'elle pourra s'accompagner des informations nécessaires à une juste compréhension des éléments qui composent le dossier, elle vous permettra également de sélectionner les pièces dont la photocopie vous est nécessaire.

Ce formulaire renseigné accompagné des pièces justificatives nécessaires sont à adresser par envoi postal uniquement à :

CENTRE HOSPITALIER LEON JEAN GREGORY
Département d'Information Médicale
Avenue du Roussillon – BP 22
66301 THUIR Cedex

Les données nominatives concernant l'accès aux informations du dossier patient (identité du patient et du demandeur) sont conservées exclusivement par le DIM et stockées au niveau des archives médicales du CH de Thuir.